



École Des Roseraies et Albatros

Service de garde

Règle de fonctionnement

2023-2024

.

.

6440, boulevard Les Galeries d'Anjou
Anjou QC H1M 1W2

Téléphone : (514) 353-4533

Télécopieur : (514) 353-0408

Adresse électronique : des-roseraies-sdg@csspi.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	3
OBJECTIF DE NOTRE SERVICE DE GARDE	4
RÔLES.....	4
INSCRIPTION.....	5
Inscriptions – service de garde et des dîneurs	6
Inscriptions pour la garde partagée	6
ACCESSIBILITÉ.....	7
HORAIRE DU SERVICE DE GARDE ET PÉRIODE DU DÎNER.....	7
TRANSPORT SCOLAIRE OU SERVICE DE GARDE	7
JOURNÉES PÉDAGOGIQUES, JOURS DE CONGÉ ET SEMAINE DE RELÂCHE.....	9
Journées pédagogiques	9
Jour de congé.....	9
Semaine de relâche	10
MODIFICATION DE LA RÉSERVATION DE BASE	10
MODALITÉS DE PAIEMENTS	10
Paiement par chèque	10
Paiement Internet	10
Paiement Interac.....	11
Retard de paiement.....	11
REÇUS D'IMPÔTS	12
Impôt provincial.....	12
Impôt fédéral;	12
PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART.....	12
RETARD	13
URGENCE	13
ABSENCES	14
REPAS, COLLATIONS ET ROUTINE D'ARRIVÉE	15
PÉRIODE DE DEVOIRS.....	16
VÊTEMENTS ET EFFETS PERSONNELS	17
PLAINTES	17
Annexe 1	18

PRÉSENTATION

Chers parents,

Les directions et l'équipe du service de garde désirent vous souhaiter la bienvenue!

C'est dans la poursuite de notre mission éducative que nous entendons vous offrir un service de qualité, à vous ainsi qu'à votre enfant. La disponibilité, l'engagement éducatif, et le service personnalisé envers notre clientèle guideront nos actions.

Le présent document est l'élément de base à toute entente entre chaque parent et enfant utilisateur du service et l'organisme lui-même. C'est pourquoi nous vous invitons à le lire et à échanger avec votre enfant sur les aspects qui le concernent, afin que les modalités de fonctionnement lui soient transmises et qu'il comprenne bien ce que l'on attend de lui.

Bonne année scolaire!

Nathalie Germain

Directrice

Géraldine Dolce

Technicienne en service de garde

Marie-Josée Poitras

Directrice adjointe

Emmanuelle Lamour

Classe principale en service de garde

OBJECTIF DE NOTRE SERVICE DE GARDE

Offrir un milieu sain et sécurisant où l'enfant peut vivre des activités stimulantes, favorisant l'échange, le rire et la communication, trouvant un support et un encadrement facilitant son épanouissement en dehors des heures de classe dans une atmosphère familiale et chaleureuse.

RÔLES

Direction

Détient le pouvoir décisionnel. Elle agit en concertation avec le conseil d'établissement et la technicienne du service de garde.

Technicien(ne)

Relève de la direction d'école. Voit à la gestion, l'administration du service de garde et agit en concertation avec le conseil d'établissement.

Classe principale et éducateur(trice)

Relève de la technicienne et de la direction de l'école. Voit au bien-être, à la sécurité et à l'évolution de l'enfant sur tous les plans.

Conseil d'établissement

Le rôle principal du conseil d'établissement est de travailler en étroite collaboration avec le personnel et les utilisateurs du service de garde dans le but d'offrir un service de qualité aux jeunes.

INSCRIPTION

Le service de garde en milieu scolaire est offert aux enfants de la maternelle à la 6e année ainsi que ceux qui sont scolarisés dans un autre établissement mais que l'adresse de résidence se trouve dans la zone desservie par l'école Des Roseraies.

Tarification service de garde et service des dîners

Fiche-synthèse

Service des dîners			
Statuts	Fréquentation	Tarification	Commentaires
Élève inscrit « dîneur »	Inscrit au dîner <u>chaque semaine</u> peu importe le nombre de jours	3\$ / jour peu importe la durée du dîner	
Sporadique	Pas de récurrence / 1 dîner à l'occasion	3\$ / heure = tarification en fonction de la durée du dîner	Ex. : si dîner est de 75 minutes = 3\$ X 1,25 heure = 3,75\$

Service de garde			
Statuts	Fréquentation	Tarification	Commentaires
Régulier 1 jour	2 périodes de fréquentation pour 1 journée par semaine toutes les semaines	8,95\$ / jour pour la journée déclarée comme régulier	Pour les 4 autres journées, se référer au statut de dîneur
Régulier 2 jours	2 périodes de fréquentation pour 2 journées par semaine toutes les semaines	8,95\$ / jour pour les 2 journées déclarées comme régulier	Pour les 3 autres journées, se référer au statut de dîneur
Régulier 3 à 5 jours	2 périodes de fréquentation pour au moins 3 jours par semaine toutes les semaines	8,95\$ / jour de fréquentation	Comme le financement est pour 5 jours, le tarif est toujours de 8,95\$ par jour

Les parents qui choisissent une garde sporadique et qui ont besoin du service de garde, doivent dans un délai de 24 heures aviser le service de garde et l'école. Aucun service de dépannage de dernière minute ne sera accepté.

Inscriptions – service de garde et des dîneurs



- L'inscription pour l'année suivante se fera en ligne à l'aide du portail Mozaik, sauf pour les nouveaux arrivants et les nouvelles maternelles qui devront se présenter sur place au bureau du service de garde et le faire en version papier.
- Pour les inscriptions faites en retard (ou au début de l'année scolaire), un temps d'attente pouvant aller jusqu'à 3 semaines pourrait être requis avant de permettre la fréquentation du service requis pour votre enfant.
- Aussi, prenez note que nous ne pourrions pas faire de modifications de fréquentation pour les deux premières semaines d'école (début d'année scolaire).

Inscriptions pour la garde partagée



- L'inscription pour l'année suivante se fera en ligne à l'aide du portail Mozaik par le parent dont l'adresse postale se retrouve sur le territoire de l'école Des Roseraies et Albatros. L'autre parent pourra remplir sa partie sur sa page du Mozaik Portail. Sinon une version papier sera disponible au bureau du service de garde.
- Les parents en garde partagée ou avec un horaire variable devront remettre en début d'année un calendrier indiquant leurs semaines de garde et les variations de leur horaire.
- Si la garde partagée est en pourcentage sur ordre de la cour, nous aurons besoin d'une copie de cet ordre et vous devez remplir un formulaire à cet effet.

ACCESSIBILITÉ

Voici les horaires du bureau et selon les niveaux :

Technicienne	Lundi	7h00 à 16h00	
	Mardi et jeudi	7h00 à 16h00/9h00 à 18h00	
	Mercredi	7h00 à 16h00	
	Vendredi	7h00 à 14h00	
Classe principale	10h00 à 13h15		14h15 à 18h00
Maternelles Des Roseraies	Mercredi seulement		
	7h00 à 8h07	11h17 à 12h56	13h55 à 18h00
	7h00 à 8h00	11h20 à 12h52	14h12 à 18h00
	Mercredi seulement		
1 ^{ère} à 6 ^{ième} année	7h00 à 8h07	11h35 à 13h07	15h05 à 18h00
	Mercredi seulement		
	7h00 à 8h07	11h35 à 13h07	13h55 à 18h00

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE ET PÉRIODE DU DÎNER PRIMAIRE

Lundi	7h00 à 8h00/11h45 à 13h00/ 15h15 à 18h00
Mardi	7h00 à 8h00/11h45 à 13h00/ 15h15 à 18h00
Mercredi	7h00 à 8h00/11h45 à 13h00/14h05 à 18h00
Jeudi	7h00 à 8h00/11h45 à 13h00/ 15h15 à 18h00
Vendredi	7h00 à 8h00/11h45 à 13h00/ 15h15 à 18h00

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE ET PÉRIODE DU DÎNER MATERNELLE

Lundi	7h00 à 8h00/11h30 à 12h50/14h30 à 18h00
Mardi	7h00 à 8h00/11h30 à 12h50/14h30 à 18h00
Mercredi	7h00 à 8h00/11h30 à 18h00
Jeudi	7h00 à 8h00/11h30 à 12h50/14h30 à 18h00
Vendredi	7h00 à 8h00/11h30 à 12h50/14h30 à 18h00

TRANSPORT SCOLAIRE OU SERVICE DE GARDE

Afin d'assurer la sécurité des élèves transportés en autobus scolaire, il a été convenu entre le Centre de Services de la Pointe de l'Île et le Comité de sécurité du transport scolaire que :

- Les élèves inscrits à temps partiel au service de garde, ne peuvent bénéficier du transport scolaire.
- Les parents doivent choisir entre le transport scolaire ou le service de garde et ils doivent assurer le transport de leur enfant, les journées où il ne fréquente pas le service de garde.
- Cette orientation a pour but d'assurer la sécurité des élèves transportés, afin d'éviter que des enfants ne soient embarqués dans les autobus scolaires la mauvaise journée.
- Cependant, les élèves qui restent au service de garde l'après-midi, peuvent tout de même bénéficier du transport scolaire le matin pour se rendre à l'école.
- Aux journées pédagogiques, il n'y a pas de transport scolaire pour ceux qui sont habituellement voyagés en autobus lorsqu'il y a de la classe.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES, JOURS DE CONGÉ ET SEMAINE DE RELÂCHE

Journées pédagogiques

Le service de garde organise des activités thématiques à l'école ou planifie de l'animation professionnelle. Les inscriptions pour les activités pédagogiques se font par courriel sur un document FORMS.



Vous devez inscrire votre enfant par courriel lorsque vous recevez le document FORMS. Une version papier sera disponible à l'accueil du service de garde. Vous avez 1 semaine pour remplir le document après cela la page FORMS sera fermée.

Deux semaines avant la journée pédagogique, les listes des enfants seront affichées à l'accueil pour consultation et signalez les changements s'il y a lieu. Un courriel de rappel sera fait aussi.

Vous pouvez modifier une réservation deux semaines avant l'activité. Soit par courriel ou remplir un formulaire de modification à l'accueil du service de garde. Aucun appel ne sera pris en compte.

Si vous avez inscrit votre enfant et que vous décidez de le garder à la maison, les frais vous seront quand même facturés.

Les frais de garde sont à **8.95\$** pour les enfants inscrits au régulier pour les enfants dîneurs le tarif est à **15,30\$**. Il y a révision du tarif en juillet de chaque année.

Les frais de sortie ou d'activité intérieure réservée sont à **16.05\$**. La totalité en tout temps sera à **25,00\$**. (Il pourrait y avoir un changement de tarif)

Si votre enfant n'est pas inscrit et que vous l'emmener le matin, ne soyez pas surpris d'avoir un appel de la technicienne vous demandant de venir chercher votre enfant.

Jour de congé

Le service de garde est fermé lors des journées fériées et lors de la période estivale.

Semaine de relâche



Le service de garde est généralement fermé lors de la semaine de relâche. Un sondage est toutefois réalisé au mois de janvier auprès des usagers du service de garde. Pour ouvrir le service de garde il faut 40 inscriptions payées à l'avance avec un chèque postdaté adressé au nom de service de garde Des Roseraies-Albatros. **Les inscriptions pour la semaine de relâche sont réservées seulement aux enfants qui fréquentent le service de garde réguliers. (Non permis aux sporadiques et dîneurs).**

MODIFICATION DE LA RÉSERVATION DE BASE



Le parent qui désire modifier ou cesser l'utilisation du service de garde ou du dîner doit compléter la fiche de modification au bureau de la classe principale une semaine avant le changement.

MODALITÉS DE PAIEMENTS

La facturation se fait au début de chaque mois et votre paiement doit être effectué au plus tard **le 20 du mois**, selon les différents modes suivants :

Païement par chèque

Vous devez inscrire le nom de l'enfant sur le chèque et son numéro de dossier et faire ce dernier à l'ordre du service de garde Des Roseraies-Albatros.

Des frais de 6,00\$ seront exigés pour un chèque sans provision.

Païement Internet

Vous pouvez effectuer votre paiement du service de garde ou service de dîner par Internet. Voici quelques informations importantes à savoir:

Comme numéro de référence, vous devez utiliser celui qui est sur la facture à côté de votre nom.

Attention, il est important de prendre celui qui est associé au parent qui a fourni son numéro d'assurance sociale pour les reçus d'impôts.

Le père ne peut prendre le numéro de référence de la mère et vice-versa.
Si les deux parents font des paiements par internet avec leur numéro de référence respectif, il faut absolument les deux numéros d'assurance sociale.

Important : Il faut prévoir un délai de 2 à 5 jours selon les institutions avant que le paiement soit enregistré dans le système du service de garde.

Le paiement Internet est disponible avec les institutions suivantes :



Paiement Interac

Les paiements se font au bureau de la classe principale aux heures ouvrables du service de garde. Aucune carte de crédit n'est acceptée.

Retard de paiement

Si votre paiement n'est pas effectué à temps, vous recevrez un rappel vous donnant 5 jours ouvrables pour payer.

En cas de non-paiement, le service sera interrompu à la date mentionnée dans l'avis de paiement.

En cas de plus d'un retard de paiement ou de plus d'un chèque sans provision, un paiement hebdomadaire par Interac pourrait vous être exigé pour le reste de l'année.

A la fin de l'année, votre état de compte doit être à zéro pour bénéficier du service souhaité pour la prochaine année. A défaut de non-paiement, vous allez recevoir durant les vacances une lettre recommandée vous indiquant le solde à payer et les

modalités de paiement. Votre enfant ne sera pas inscrit tant que la dette ne sera pas acquittée. Aucun chèque ne sera accepté, Interac ou paiement internet (avant le début des classes) seulement.

REÇUS D'IMPÔTS

Un reçu pour fin d'impôts sera émis à la fin du mois de février par le Mozaik Parent au : www.csspi.qc.ca au nom du parent inscrit sur le formulaire d'inscription. Pour une version papier des frais de 3.00\$ par relevé sont exigibles

Si l'enfant est en garde partagée, vous devez l'indiquer sur la fiche d'inscription. De plus, ceux dont la garde partagée est d'ordre financière, vous devez fournir, à l'inscription, **un calendrier de la garde**, précisant la part de chacun des parents pour que ceux-ci reçoivent leurs reçus d'impôt respectifs.

Si vous prévoyez déménager, fournir la nouvelle adresse et le numéro de téléphone au secrétariat de l'école afin que nous puissions vous poster votre reçu d'impôt.

Impôt provincial

Les frais de garde pour les enfants inscrits réguliers, **ne sont pas applicables**, vous recevez qu'un seul reçu, celui du fédéral.

Les frais des enfants inscrits sporadiques ou dîneurs sont applicables.

Impôt fédéral;

Tous les frais des réguliers, sporadiques ou dîneurs sont applicables.

Les frais d'animation ou de sortie en pédagogique ne sont pas applicables

PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART



Un enfant ne peut pas quitter le service de garde seul sans l'autorisation écrite des parents ou le formulaire à cet effet dûment rempli.

Seules les personnes qui sont inscrites à la section personnes autorisées à venir chercher l'enfant pourront quitter avec l'enfant.

Les arrivées et départ se font à l'entrée principale (porte 1) du
6440 boulevard des Galeries d'Anjou.

L'après-midi, les parents peuvent bénéficier de l'application HOP HOP.

RETARD

- Le service de garde ferme à 18h00 tous les jours (heure indiquée à l'horloge du service de garde). Pour tout retard, des frais de \$8.00 sont facturés sur l'état de compte pour les premières 15 minutes, par la suite, c'est 1.00 \$ par minute supplémentaire. Le parent doit signer le registre de retard.
- Vous devez aviser, si possible, le service de garde de tout retard après 18h00. De plus, nous informer du nom de la personne qui viendra chercher l'enfant à votre place, s'il y a lieu.
- Si personne ne se présente au service de garde pour venir chercher un enfant, plus de 60 minutes après l'heure de fermeture (18 h 00) et que nous ne pouvons pas rejoindre aucune personne responsable ou autorisée, la prise en charge de l'enfant sera faite par le service de police du quartier.
- Tout abus de retards importants (deux fois) pourrait également entraîner l'exclusion de l'enfant du service de garde. Le parent devra rencontrer la direction de l'école avant que l'enfant puisse réintégrer le service de garde de l'école.

URGENCE

En cas de force majeure (tempête de neige, panne d'électricité ou autre) nécessitant la fermeture temporaire du service de garde, le personnel téléphone aux parents pour les informer. Vous devez prévoir un endroit où envoyer votre enfant ou venir le chercher le plus tôt possible, y indiquer les coordonnées de la personne : nom, adresse et numéro de téléphone sur la fiche d'inscription.

Si la Commission scolaire ferme les écoles pour tempête de neige ou autres raisons, **le service de garde est également fermé.** Il est recommandé d'écouter la radio (CBF 690 Radio-Canada) ou l'émission *Salut Bonjour* à TVA avant d'envoyer ou de reconduire votre enfant le matin. Pour la sécurité de celui-ci, lorsqu'il y a tempête de neige **assurez-vous, à la porte du service de garde, que s'est ouvert avant de quitter pour le travail.**

En cas de situation d'urgence ou de malaise, le personnel du service de garde procure les premiers soins à votre enfant et s'assure qu'il reçoit les soins d'urgence requis s'il est impossible de rejoindre les parents. Cependant, les frais de transport

en ambulance, si besoin, sont à la charge des parents.

Il est important d'indiquer le nom et les coordonnées d'une personne autre que les parents à contacter, en cas d'urgence, sur la fiche d'inscription.

SÉCURITÉ RATIO

Service de garde : Chaque groupe est composé d'environ de vingt élèves sous la responsabilité d'une éducatrice ou d'un éducateur.

Service de surveillance des dîneurs : Chaque groupe est composé d'environ vingt-cinq élèves (Il n'y a pas de limite sous la responsabilité d'une surveillante ou d'un surveillant).

ABSENCES

Vous devez aviser l'école de l'absence de votre enfant.

École Albatros : 514-353-5131

École Des Roseraies : 514-353-3130

Si votre enfant est présent à l'école, mais est absent du service de garde pour la journée, un appel ou message écrit (prénom, nom, date, message et signature du parent) doit être transmis au bureau du service de garde ou au courriel suivant :

des-roseraies-sdg@csspi.gouv.qc.ca

En cas de maladie ou simplement une absence, les frais de garde, de service du dîner et du service sporadique fixe (moins de 3 jours de fréquentation au service de garde) vous seront facturés lors de l'absence de votre enfant à moins d'une absence de 5 jours et plus justifiée par un billet médical.

Si votre enfant participe aux activités parascolaires, à un voyage organisé par l'école ou si vous partez en voyage avec votre enfant, les frais de garde, de dîner et sporadiques fixes vous seront facturés.

MESURES DE SANTÉ

Lorsqu'un enfant présente un ou plusieurs symptômes importants de maladie (température élevée, vomissements, maladie contagieuse, etc.) les parents doivent le garder à la maison. Tout enfant présentant des signes extérieurs de maladie, fièvre ou autre, ne pourra être reçu au service de garde et sera retourné au domicile après avoir avisé les parents.

Médicaments

Aucun médicament ne peut être administré sans le consentement écrit des parents. Le médicament à administrer doit être sous « ORDONNANCE MÉDICALE SEULEMENT » et doit être apporté au service de garde dans son contenant original. Dans ce cas, il faut remplir un formulaire d'autorisation au service de garde.



REPAS, COLLATIONS ET ROUTINE D'ARRIVÉE

- Votre enfant doit avoir déjeuné avant son arrivée le matin.
- Votre enfant doit arriver le **matin** avec sa boîte à lunch identifiée.
- Votre enfant doit avoir dans sa boîte à lunch un breuvage, sa collation du matin, son dessert, un repas équilibré ainsi que ses ustensiles.
- Il est préférable de placer un bloc réfrigérant (ice pack) à l'intérieur de la boîte à lunch car celle-ci ne sera pas placée dans un réfrigérateur.
- Il n'y a pas de micro-onde au service de garde. Un service de traiteur est disponible avec la compagnie Chartwells vous pouvez passer votre commande sur le site suivant : www.lookup.nutrislice.com. Le service de garde n'est pas responsable des oublis de la compagnie. Pour toute erreur ou oubli, veuillez communiquer sur leur site internet.

- Votre enfant a oublié son repas à la maison et personne ne peut lui apporter un au service de garde, nous avons un service de repas dépannage composé d'un sandwich au fromage, un jus et un dessert au prix de 5\$ qui sera facturé sur votre état de compte.
- Nous demandons aux élèves et aux parents de respecter le code de vie de l'école et de ne pas mettre de boissons gazeuses, croustilles, bonbons et barres de chocolat.
- Aucun plat en verre n'est permis au risque d'accident. De plus, on vous demande de bien identifier le plat de votre enfant.



Enfin, à l'heure du dîner, un enfant ne peut quitter seul sans avoir une autorisation écrite des parents. Un courriel peut être aussi envoyé à la technicienne.

Si votre enfant dîne à l'extérieur, son retour doit se faire pour 13h à la porte des autobus (proche de la porte #9). Aucune entrée se fera par la porte d'entrée principale de l'école avant cette heure.

PÉRIODE DE DEVOIRS

Une période de supervision aux devoirs est offerte aux enfants de la 1^e à la 6^e année, du lundi au jeudi vers 17 h00 ceux qui ne feront pas leurs devoirs, une période de lecture sera obligatoire. Les enfants ont la responsabilité d'apporter le matériel nécessaire à la réalisation de leurs devoirs. Aucun retour dans la classe ne sera permis. Vous devez tout de même vérifier la qualité des devoirs de votre enfant.

VÊTEMENTS ET EFFETS PERSONNELS

- Tous les effets personnels de votre enfant doivent être identifiés.
- Lorsque la température le permet, les enfants vont jouer à l'extérieur; il faut donc prévoir des vêtements en conséquence.
- Les souliers sont obligatoires au service de garde.
- Les jouets de la maison sont interdits.
- **Il est strictement interdit d'apporter tout objet électronique (I POD, cellulaire, jeux vidéo).**
- **Pour les élèves de maternelle, prévoir des vêtements de rechange dans la case pour que l'éducatrice puisse changer l'enfant de vêtement si un petit incident se produit.**

PLAINTES

Le service de garde et de surveillance des dîners est sous la responsabilité de la direction d'école.

La direction de l'école et la technicienne du service de garde et de la surveillance des dîners sont les personnes aptes à répondre aux questions relatives à l'utilisation du service au sein de l'établissement. La technicienne soutient la direction et voit au bon fonctionnement du service de garde et de la surveillance des dîners.

Toute plainte doit être faite à la technicienne du service de garde, qui par la suite la transmettra à la direction.

Annexe 1

La boîte à lunch écologique ...



Les écoles Des Roseraies et Albatros sont certifiées établissements Vert Brundtland.

Saviez-vous qu'au Québec nous produisons assez de résidus pour remplir
L'équivalent de 5 millions de sacs à ordures à chaque jour?

Voilà pourquoi nous vous invitons à relever le défi de la **BOÎTE À LUNCH ÉCOLOGIQUE**.

Voici quelques trucs ...



1. Évaluez bien vos besoins en nourriture pour ne pas gaspiller et « **nourrir la poubelle** ».
2. Utilisez des **contenants réutilisables identifiés** pour le breuvage, le met principal, la collation et fournir des **ustensiles réutilisables identifiés**.
3. Évitez les produits présentés en portion individuelle (fromage, boîte à boire, yogourt, sachet de biscuit, etc.) ils produisent **plus de déchets et coûtent plus cher**.
4. Utilisez une **boîte à lunch identifiée** pour contenir et conserver le tout, accompagnée d'un **bloc réfrigérant** (Ice Pack).